

Accord SENIORS

Réunion du 16 avril 2026...

PROCHE,
ACTIF,
humain !

SNAP

Les mesures phares présentées par la DG...

La Direction a proposé de travailler sur 3 mesures et de balayer le projet d'accord qu'elle a envoyé aux négociateurs :

- L'aménagement de la semaine de travail en 4 jours
- La retraite progressive avec cotisation à taux plein de la part employeur
- La conversion d'une partie de la prime de départ en retraite pour épargner sur le CET et le déplaçonner.

- La SEMAINE EN 4 JOURS :

Les agents de droit privé de plus de 60 ans auraient le choix, s'ils le souhaitent, entre 2 formules en 4 jours payées à taux plein : l'une à 35h00/semaine sans RTT et avec la mobilisation du PA 60 et un temps de travail journalier de 7H45, et, l'autre formule à 36h00 dans laquelle l'agent conserverait 6 jours RTT mais mobiliserait son PA 60 et un temps de travail de 8H00.

- La RETRAITE PROGRESSIVE (PRP) pour les agents de 60 ans ayant cotisé au moins 150 trimestres :

Cotisation à taux plein pendant 24 mois pour les agents en retraite progressive sur la partie sécurité sociale pour tous et sur la partie AGIRC ARRCO pour une partie du personnel, l'Ircantec refusant les cotisations à taux plein pour les temps partiel.

- La CONVERSION DE LA PRIME DE DÉPART À LA RETRAITE en jours épargnés sur le CET et le déplaçonnement du CET :

Toujours sur la base du choix de l'agent, le DGARH propose, pour les collègues de droit privé à partir de 60 ans avec l'obligation de notifier sa date de départ en retraite, la possibilité de convertir en jours épargnés dans le Compte Epargne Temps (CET) 25 % de la prime de départ en retraite (pour mémoire, cette prime peut aller jusqu'à 9 mois de salaire). Ces jours pourraient être utilisés :

- Soit en « temps » sous forme de jours d'absence
- Soit en « argent » pour compléter la rémunération pendant un temps partiel sans pouvoir atteindre ou excéder la rémunération perçue avant l'entrée dans le dispositif de retraite progressive
- Soit en « argent » pour racheter des trimestres manquants sur justificatifs (monétisation au taux calculé au moment de la conversion).

En parallèle, la DG propose de déplaçonner le CET privé à hauteur de 30 jours supplémentaires s'ajoutant au plafond actuel de 126 jours.

- Projet d'accord retravaillé en réunion :

Les autres pistes de travail sur le projet d'accord portent sur : le job sharing (pour un même poste de travail, 2 agents partagent le poste), la valorisation des compétences et savoirs (mentorat, tutorat, coaching, formateur occasionnel...).

La Direction va retravailler le projet en fonction des propositions faites par les négociateurs.

Revendications SNAP

Les mesures phares travaillées en réunion correspondent à des revendications portées par le SNAP mais elles ne sont pas encore à la hauteur des attentes :

- Concernant la **semaine en 4 jours**, le SNAP attend UNE CONTRIBUTION DE L'EMPLOYEUR pour réduire la journée de travail à 7h30 sur 4 jours car en l'état des propositions, ce sont les agents qui se financent leur semaine en 4 jours.

- Concernant le **dispositif de PRP**, le SNAP demande la prise en charge intégrale des cotisations salariales pour tous les agents. Le SNAP a demandé le maintien de la prime de départ en retraite à taux plein pour les collègues ayant bénéficié de la PRP.

- Concernant la **conversion de la prime de départ en retraite (point revendiqué depuis des années par le SNAP)**, s'agissant d'un droit conventionnel attaché à l'agent, le SNAP revendique qu'il puisse librement choisir le niveau de conversion qu'il souhaite et donc aller jusqu'à 100 % de sa prime retraite convertie en jours de congés épargnés, ceci afin de permettre notamment un départ en retraite plus tôt et d'atténuer les effets du report de l'âge de départ en retraite.

- Parallèlement, le SNAP a redemandé le **déplaçonnement du CET pour tous les agents**, au-delà des 30 jours proposés par la DG aujourd'hui.

Le SNAP demande à la DG d'œuvrer pour que les agents de **DROIT PUBLIC** puissent bénéficier de ces dispositifs, en s'appuyant sur les accords existants dans d'autres entreprises ou établissements ayant des salariés MIXTES (privés et des agents publics).

**Pour le SNAP,
Nous poursuivons cette négociation
dans l'intérêt de tous !**

Prochaine réunion le 1^{er} juin 2026, n'hésitez à nous faire remonter vos propositions, observations, ...

